AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
SUCCESSION

Prenez avis que monsieur Gilbert Dussault, en son vivant résidant et domicilié au 266, avenue Sainte-Agnès, Donnacona (Québec) G3M 2W3, est décédé le 29 janvier 2019. Le liquidateur de la succession, monsieur Rémy Dussault, a procédé à l'inventaire des biens du défunt, conformément à la loi. Toute personne ayant un intérêt suffisant peut consulter cet inventaire sur rendez-vous seulement à l'étude de : Me Maryline Lefebvre, notaire, 200, rue Commerciale, bureau 202, Donnacona (Québec) G3M 1W1, Téléphone : 418 285-3000.

Donné ce 5 novembre 2019

4579131119

3544131119

DESCHAMBAULT-GRONDINES
Le fleuve en partage

MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 125-11 de la municipalité de Deschambault-Grondines.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 15 octobre 2019, le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines a adopté un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 125-11 et visant à assurer la concordance avec le règlement numéro 389 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf ».

2. Ce règlement vise à permettre l'exercice de certains usages complémentaires à l'intérieur des zones agricoles dynamiques (A) et agroforestières (Af/a, Af/b et Af/c), plus particulièrement les services de déneigement ou de travaux à forfait réalisés par une entreprise agricole ainsi que l'utilisation des bâtiments agricoles désaffectés à des fins d'entreposage.

3. Une assemblée publique de consultation se tiendra le 9 décembre 2019 à 20 h dans la salle du conseil située au Centre des Roches. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 120, rue Saint-Joseph, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 15 et le vendredi de 9 h à 12 h.

5. Le projet de règlement adopté contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 6 NOVEMBRE 2019.

Claire St-Arnaud,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière